



MOT DU PRÉSIDENT

31 janvier 2017

Confrères, consœurs,

Depuis près de 22 mois, les Paramédics du Québec sont sans contrat de travail. Depuis plus de 22 mois, plusieurs séances de négociations ont eu lieu. Rappelons-nous quelques dates importantes :

- Le 31 mars 2015 : fin de la convention collective et début du processus de négociation;
- Le 6 octobre 2015 : début des rencontres avec la Corporation des Services Ambulanciers du Québec (CSAQ);
- Le 21 avril 2016 : Volte-face du Ministère de la Santé (MSSS), annonçant aux employeurs et aux syndicats qu'il se retire des négociations du secteur ambulanciers sauf en ce qui a trait au régime de retraite;
- Le 10 mai 2016 : Lettre de la FTQ dénonçant le retrait du MSSS de la négociation;
- Le 15 décembre 2016 : Entente de principe avec la CSAQ sur le volet normatif;
- Le 21 décembre 2016 : Le MSSS envoie à la CSAQ une nouvelle proposition de contrat à budget commençant le 1^{er} avril 2017;
- Le 4 janvier 2017 : Les employeurs nous annoncent qu'ils se retirent de la négociation le temps d'étudier leur nouveau contrat à budget;
- Le 19 janvier 2017 : Les employeurs nous avisent qu'il n'y aura pas de négociation tant que le régime de retraite ne sera pas réglé avec le MSSS;
- Le 23 janvier 2017 : Rencontre avec le ministre Barrette
- Le 26 janvier 2017 : Les employeurs s'adressent à la Cour supérieure du Québec pour obliger le MSSS à honorer leur contrat à budget jusqu'au 31 mars 2018.

Dans les prochaines semaines, nous devons nous attendre à des bouleversements majeurs dans le domaine des soins préhospitaliers d'urgence au Québec. Lors de notre rencontre avec le ministre Barrette, il a insisté sur le fait que les compagnies ambulancières étaient des sous-traitants du ministère de la Santé et que dorénavant elles seraient traitées comme telles par le gouvernement du Québec.

Le ministre prépare une réorganisation majeure de notre secteur d'activité. Cette réorganisation pourrait toucher négativement nos conditions de travail. Le ministre veut imposer aux entreprises ambulancières des réductions importantes de leur budget. Nous croyons que ces coupures affecteront nos conditions de travail, nos salaires et nos avantages sociaux. Le ministre veut nous sortir complètement du système de santé du Québec, évoquant au passage la possibilité de laisser s'exercer une concurrence entre les entreprises.

Depuis une semaine, une association représentant la majorité des entreprises ambulancière a commencé à sensibiliser les travailleurs que nous représentons aux coupures auxquelles les entreprises ambulancière devront faire face dans les prochains mois si rien n'est fait. Certaines entreprises affirment même qu'elles fermeront leurs portes si elles avaient à subir ce décret. Nous allons devoir nous mobiliser comme jamais afin que leur impasse contractuelle ne se répercute pas sur nos conditions de travail. Il est fort à parier qu'elles vont vouloir aller chercher l'argent dans nos poches et non dans les leurs.

En conclusion, le doute et l'éparpillement à propos des moyens de pression et de la grève que nous nous apprêtons à vivre devront être mis de côté au profit de la solidarité, sinon les résultats pourraient s'avérer désastreux pour notre profession de paramédic. Nous devons nous concentrer sur le combat que nous menons et garder en tête que c'est l'avenir du secteur préhospitalier qui va se jouer dans les prochaines semaines. Si nous ne prenons pas les choses en main nous-même, qui protégera les acquis durement gagnés au fil des années? Qui veillera à ce que notre profession soit reconnue à sa juste valeur? Dans ce combat, la FTPQ vous épaulera et sera toujours à vos côtés. Nous devons TOUS nous tenir debout, ensemble, unis, c'est notre avenir qui en dépend!

Solidairement!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoit Cowell', with a stylized flourish at the end.

Benoit Cowell
Président